Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260922-D220926_12-DE

Séance du 22/09/2026

Délibération N°220926/12

Nombre de conseillers en exercice :	**41**
Présents : …	39
Excusés :	0
Pouvoirs : …	2
Votants : …	**41**
- dont « pour »: …	41
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le 22 septembre 2026 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 16 septembre 2026, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à BAHUS SOUBIRAN.**

Présents : Mrs et Mmes, MARTI Jérémy, BOURRETERE Agathe, MAUMUS Emmanuel, GACHIE Florence, FRANCKE Johann, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LENCAUCHEZ Nathalie, FRANCHETTO Tony, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DESTOUET Aurélien, DOS SANTOS Sabine, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, MINVIELLE Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, BAUDOT Olivier.

Excusés : Néant

Pouvoirs : LAFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle,
SAINT GENEZ Daniel à VACHER Béatrice,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260922-D220926_12-DE

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique principal 1°C à temps non complet – 30 heures pour fonctions d'agent d'entretien

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Monsieur le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Considérant la nécessité d'assurer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communautaires,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 30 heures hebdomadaires afin de permettre la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent d'entretien à compter du 1ier novembre 2026,

PRÉCISE :

- Que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de l'école de musique aux chapitre et article prévus à cet effet,
- Que le tableau des effectifs de la communauté de communes sera actualisé à la date précitée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier**.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES